

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2026 19:00

En exercice : 24

Présents : 19

Excusés : 4

Absents : 1

Date de la convocation :
09/01/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Bernard GUILLOTEAU

N° interne de l'acte :
D09_01_2026

lundi 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Anita BERNARD, Ludovic BERNARD, Alexandra BITEAU, Eric CLAIRGEAUX, Albert CORNUAU, Laurent DESNOUHES, Nathalie DUBIN, Magalie GUICHETEAU, Bernard GUILLOTEAU, Véronique JOLY, Nicolas LANOUE, Anne-Claude LUMET, Catherine LUMINEAU, Johann PASQUEREAU, Céline RAVAUD, Christian RIGAUDEAU, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

Membres excusés

Emilie CHARRIER, Antoine HERITEAU, Marie-Odile ROCHAIS

Membres Absents :

Charlène RANTIERE

DOMANIALITE

ACQUISITION DE BÂTIMENTS DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 16 octobre 2025 le conseil municipal a approuvé l'acquisition au prix de 140 000 € de bâtiments de l'école Saint-Joseph appartenant à l'Alouette du Bocage à savoir :

- La maison de maître
- 3 classes + 1 espace bureau (ancienne classe des maîtres)
- La cour attenante avec le préau et le bloc sanitaire

Depuis cet accord, la commune a été destinataire du document d'arpentage matérialisant la parcelle à acquérir.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle AH 290 d'une surface de 1 170 m², appartenant à l'Alouette du Bocage au prix de 140 000 € et de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Votes : Pour : 1 ; Contre : 0 ; Abstention : 2

Adopté

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY

Le Secrétaire de séance,

Bernard GUILLOTEAU



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le : 30 janvier 2026
Publié le : 02 février 2026